

Honoraires Applicables au 22 Février 2023

IMMOBILIER D'HABITATION

➤ Mandat de vente

Ce barème comprend la vente de locaux à usage d'habitation, terrains à bâtir ou d'agrément.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi administratif du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du mandat initial.

Les honoraires détaillées ci-dessous sont **à la charge du vendeur**. Nos tarifs sont rédigés en TTC en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

PRIX DE VENTE (En TTC)	HONORAIRES (TTC)
De 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 4 000 €
De 60 001 € à 140 000 €	7 %
De 140 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 300 000 €	5 %
De 300 001 € et 500 000 €	4.5 %
De 500 001 € à 700 000 €	4 %
De 700 001 € à 1 200 000 €	3.5 %
+ de 1 200 001 €	3 %

➤ Mandat de recherche

Ce barème comprend la recherche de locaux à usage d'habitation, locaux professionnels, commerciaux ou industriel, terrains à bâtir ou d'agrément.

Ces honoraires comprennent la visite du bien, entremise et négociation, le suivi administratif jusqu'à la réitération.

Les honoraires détaillées ci-dessous sont **à la charge de l'acquéreur**. Les honoraires par tranche de prix sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).

PRIX DE VENTE DU BIEN (En TTC)	HONORAIRES (TTC)
De 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 4 000 €
De 60 001 € à 140 000 €	7 %
De 140 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 à 300 000 €	5 %
De 300 001 € et 500 000 €	4.5 %
De 500 001 € à 700 000 €	4 %
De 700 001 € à 1 200 000 €	3.5 %
+ de 1 200 001 €	3 %

Il est précisé que les barèmes d'honoraires affichés ci-dessus mentionnent les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26/01/2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

IMMOBILIER COMMERCIAL

Concerne mandat commerce, cessions de fonds de commerce, cession de Droit au Bail, Vente de Murs Commerciaux.

Honoraires Charge Acquéreur

10 % du montant HT du prix de vente *

*montant maximum à ne pas dépasser

APPORTEUR D'AFFAIRE

Il est ici spécifié que la notion d'apporteur d'affaires correspond à une mise en relation entre l'agence et un vendeur. L'apporteur d'affaires doit avoir présenté le propriétaire à l'agence et jouer son rôle de mise en confiance entre les deux parties. L'émission d'une simple information auprès de l'agent ne correspond en aucun cas à une affaire apportée.

L'apporteur d'affaire percevra 10 % HT du montant de la commission fixée

Ce barème s'applique sous réserve de présenter le document « apporteur d'affaire » distribué par les conseillers immobiliers du Réseau BRING'S.

L'apporteur d'affaire aura un droit de regard sur la facture finale des honoraires de l'agent pour justifier le montant perçu.

Le règlement sera effectué par virement dans les dix jours suivant l'acte authentique de vente du bien sous réserve de présentation d'un RIB et d'une pièce d'identité par l'apporteur d'affaires.

Note : nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur pour les biens neufs en cas de VEFA ...) le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire BRING'S n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à facturer une estimation. Nos honoraires TTC sont dus, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche, qu'une fois la vente définitivement conclue et à l'acte authentique acté. Ils sont dus lorsqu'ils proviennent d'un mandat de location d'habitation, le jour de la signature du bail d'habitation. Les honoraires BRING'S sont versés directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre une remise facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

CCI de PARIS Île De France

E&L Immobilier, SARL au capital de 1. 000 €

903802767 RCS GAP

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

32 chemin de la Versane

05250 LE DEVOLUY

Numéro de TVA FR02903802767

Carte professionnelle CPI n° 0501 2021 000 000 009 délivrée par la CCI des HAUTES-ALPES

Assurance MIMA 2ABR Assurances n° 000000147522875